



INSCRIPTIONS ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET MERCREDIS RÉCRÉATIFS 2020

N° ENREGISTREMENT
DU DOSSIER :

.....

Inscriptions au service comptabilité de la mairie (1 fiche d'inscription par enfant)

D'autres exemplaires sont disponibles en mairie ou sont téléchargeables sur le site de la ville : www.wervicq-sud.com

Vous pouvez effectuer votre réservation sur le portail famille du lundi 23 décembre au dimanche 29 décembre (cf notice explicative « portail famille »).

Dans ce cas, vous avez du lundi 30 décembre 2019 au samedi 04 janvier 2020 dernier délai pour régler via CB sur le portail famille.

NOM de l'enfant : _____ PRENOM : _____

Merci de cocher le ou les jour(s) où votre enfant sera présent.

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Périodes	Etudes Surveillées 16h30-17h30 uniquement Pasteur	Restauration scolaire	Garderie		Garderie sauf Pasteur		Garderie	
			7h30-8h	8h-8h30	16h30-17h	17h-17h30	17h30-18h	18h-18h30
Lundi 06/01								
Mardi 07/01								
Jeudi 09/01								
Vendredi 10/01								
Lundi 13/01								
Mardi 14/01								
Jeudi 16/01								
Vendredi 17/01								
Lundi 20/01								
Mardi 21/01								
Jeudi 23/01								
Vendredi 24/01								
Lundi 27/01								
Mardi 28/01								
Jeudi 30/01								
Vendredi 31/01								
Lundi 03/02								
Mardi 04/02								
Jeudi 06/02								
Vendredi 07/02								
Lundi 10/02								
Mardi 11/02								
Jeudi 13/02								
Vendredi 14/02								

ATTENTION : merci de fournir votre nouveau Quotient Familial 2019 délivré par la CAF.
Sans ce Quotient Familial, vous serez facturé au QF maximum.



TARIFS 2020 RESTAURATION			
QUOTIENT FAMILIAL	MATERNEL	PRIMAIRE	ENFANT ALLERGIQUE
De 0 à 399.99	2.90 €	3.25 €	1.30 €
De 400 à 599.99	3.10 €	3.45 €	1.35 €
De 600 à 749.99	3.25 €	3.65 €	1.40 €
De 750 à 899.99	3.55 €	3.90 €	1.50 €
De 900 à 1049.99	3.85 €	4.10 €	1.60 €
De 1050 à 1199.99	4.00 €	4.30 €	1.75 €
De 1200 à 1499.99	4.30 €	4.55 €	1.85 €
De 1500 et plus	4.55 €	4.85 €	2.00 €
Non Wervicquois de 0 à 749.99	4.75 €	5.05 €	2.10 €
Non Wervicquois de 750 à 1199.99	5.10 €	5.60 €	2.20 €
Non Wervicquois de 1200 et plus	5.85 €	6.35 €	2.40 €

GARDERIE	ÉTUDES SURVEILLÉES
TARIF 1/2 H	TARIF HORAIRE
0.80 €	1.60 €
0.90 €	1.80 €
1.00 €	2.00 €
1.10 €	2.20 €
1.20 €	2.40 €
1.40 €	2.80 €
1.60 €	3.20 €
1.80 €	3.60 €
1.90 €	3.80 €
2.10 €	4.20 €
2.30 €	4.60 €

MERCREDIS RÉCRÉATIFS (inscription obligatoire)

dates	Garderie		Garderie		Activités matin (sans repas)	Activités matin (avec repas)	Activités après-midi (sans repas)	Activités journée (avec repas)	Activités Ados matin (sans repas)	Activités Ados après-midi (sans repas)	Activités Ados journée (sans repas)
	7h30-8h	8h-8h30	17h30-18h	18h-18h30	8h30-12h30	8h30-13h30	13h30-17h30	8h30-17h30	8h30-12h30	13h30-17h30	8h30-17h30
08/01											
15/01											
22/01											
29/01											
05/02											
12/02											

TARIFS 2020 MERCREDIS RÉCRÉATIFS	1 ENFANT		ENFANT SUPPLÉMENTAIRE		REPAS		GARDERIE
	QUOTIENT FAMILIAL	DEMI JOURNÉE	JOURNÉE	DEMI JOURNÉE	JOURNÉE	MATERNEL	PRIMAIRE
De 0 à 399.99	2.60 €	4.50 €	1.80 €	3.15 €	2.90 €	3.25 €	0.80 €
De 400 à 599.99	3.25 €	5.60 €	2.30 €	3.90 €	3.10 €	3.45 €	0.90 €
De 600 à 749.99	3.85 €	6.65 €	2.70 €	4.65 €	3.25 €	3.65 €	1.00 €
De 750 à 899.99	4.45 €	7.75 €	3.10 €	5.40 €	3.55 €	3.90 €	1.10 €
De 900 à 1049.99	5.15 €	9.00 €	3.60 €	6.30 €	3.85 €	4.10 €	1.20 €
De 1050 à 1199.99	5.95 €	10.40 €	4.15 €	7.30 €	4.00 €	4.30 €	1.40 €
De 1200 à 1499.99	6.70 €	11.65 €	4.70 €	8.15 €	4.30 €	4.55 €	1.60 €
De 1500 et plus	7.35 €	12.80 €	5.15 €	8.95 €	4.55 €	4.85 €	1.80 €
Non Wervicquois de 0 à 749.99	9.35 €	16.24 €	6.55 €	11.39 €	4.75 €	5.05 €	1.90 €
Non Wervicquois de 750 à 1199.99	9.90 €	17.19 €	6.93 €	12.06 €	5.10 €	5.60 €	2.10 €
Non Wervicquois de 1200 et plus	11.00 €	19.10 €	7.70 €	13.40 €	5.85 €	6.35 €	2.30 €

Les tarifs non Wervicquois sont susceptibles d'être modifiés pour la rentrée scolaire.

Pour les paiements effectués en dehors de la période de prépaiement, un forfait de 0.50 € par repas sera ajouté au tarif de base. En cas de dépassement d'horaire à la garderie après 18h30, un forfait de 4.50 € sera appliqué.

N'oubliez pas de fournir au service comptabilité une attestation délivrée par la CAF sur laquelle se trouvera votre Quotient Familial 2019.

La Commune se réserve le droit de refuser un enfant aux mercredis récréatifs, si celui-ci est inscrit en dehors de la période de prépaiement.



LA PERCEPTION AURA LIEU LES :
Jeudi 02 janvier de 8h45 à 11h45
Vendredi 03 janvier de 8h45 à 11h45
Samedi 04 janvier de 8h45 à 11h45

ATTENTION :
Aucune fiche d'inscription ne sera prise en compte si le dossier d'inscription unique n'a pas été validée par le service comptabilité (N° d'enregistrement)